



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 du mois de septembre à 12 heures, se sont réunis au Conseil Départemental de la Somme et en visioconférence, les élus des collectivités suivantes, convoqués le 28 août 2025 :

AMIENS METROPOLE

GEST Alain
(En visioconférence)
MERCUZOT Benoît

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT

WATELAIN Michel
(En visioconférence)
BUISSET Christophe
(En visioconférence)

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME

BEAUVARLET Franck
(excusé-pouvoir Mme CARON)
CARON-DECROIX Virginie

M. Mercuzot est désigné Secrétaire de séance.

RAPPORT 1- LANCEMENT DES EMPRUNTS PREVUS AU B.P. 2025

Conformément aux différents projets d'investissement de la RAAP et à l'inscription au Budget Primitif 2025 d'un emprunt validé lors du Conseil d'Administration du 07 avril 2025, une demande d'emprunt a été faite auprès de plusieurs banques.

Seules 2 banques ont transmis une réponse, à savoir :

- La Banque postale qui propose un emprunt de 2 000 000 d'euros sur 20 ans avec complément du Livret A préfixé au taux de 0.90 % par an - Base de calcul des intérêts : 30/360 - Amortissement constant - Périodicité des échéances : Trimestrielle
Cet emprunt est octroyé sous garantie 100 % Collectivité locale répartie comme suit : 33,3% garantis par le Département de la Somme (Siren : 228000014) ; 33,3% garantis par Amiens Métropole (Siren : 248000531) ; 33,3% garantis par la Communauté de communes du Pays du Coquelicot (Siren : 248000747)

Ou

Un emprunt de 2 000 000 d'euros sur 25 ans avec complément du Livret A préfixé au taux de 0.95 % par an - Base de calcul des intérêts : 30/360% - Amortissement constant – Périodicité des échéances : Trimestrielle

L'octroi de cet emprunt est subordonné à sa garantie par les trois collectivités membres de la RAAP, à savoir Amiens Métropole, La Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, et le Conseil Départemental de la Somme

- Le Crédit Agricole qui propose un emprunt de 2 000 000 d'euros sur 20 ans avec un taux de 4,22% et des frais à 3 300 € ou 25 ans avec un taux de 4,36% et des frais à 3 300 €

Questions/réponses : M. Gest précise que la demande de caution par l'établissement bancaire est une procédure extrêmement courante, et qu'Amiens métropole est souvent amené à garantir des emprunts pour ces établissements publics.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité l'offre de la Banque Postale pour un emprunt de 2 000 000 d'euros sur 20 ans avec complément du Livret A préfixé au taux de 0.90 % par an - Base de calcul des intérêts : 30/360 - Amortissement constant – Périodicité des échéances : Trimestrielle (selon l'annexe jointe à la présente délibération)

Cet emprunt est octroyé sous garantie 100 % Collectivité locale répartie comme suit : 33,3% garantis par le Département de la Somme (Siren : 228000014) ; 33,3% garantis par Amiens Métropole (Siren : 248000531) ; 33,3% garantis par la Communauté de communes du Pays du Coquelicot (Siren : 248000747)

RAPPORT 2- Lancement d'une mise en concurrence pour le choix de l'exploitant dans le cadre du projet de réalisation d'un restaurant

Dans le cadre du projet de réalisation du restaurant, il est nécessaire de faire coïncider l'avancement du travail de l'architecte avec le choix de l'exploitant.

En effet, le mode de fonctionnement de ce dernier peut impacter partiellement le projet.

Dans ce cadre, il vous est demandé de bien vouloir délibérer, afin d'autoriser le lancement d'une consultation pour le choix du futur exploitant du restaurant.

Questions/réponses : M. Gest s'interroge sur le marché visé par le restaurant ?

La Présidente explique le choix d'une offre qui conjugue une brasserie de niveau supérieur à destination des pilotes et de l'ensemble des utilisateurs potentiels du secteur, mais aussi d'une capacité d'accueil correspondant à un groupe dans le cadre du tourisme (bus) car peu ou pas d'établissement sur la ville d'Albert ont cette capacité ceci soit dans la salle de restauration principale ou dans une salle événementiel éventuelle

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité le lancement d'une consultation pour le choix du futur exploitant du restaurant.

Questions diverses

La Présidente donne la parole au directeur pour faire un point sur différentes informations :

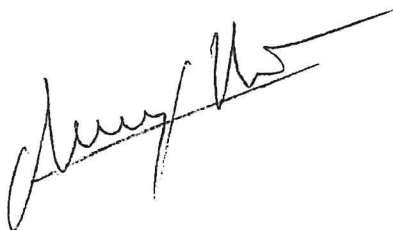
M. Soulet a tout d'abord évoqué le dossier de la tour de contrôle, en expliquant le dernier courrier reçu de la DGAC qui ne permet pas de répondre à toutes les interrogations évoquées lors des différentes réunions et rencontres.

La Présidente a demandé que M. Soulet transmette ce courrier aux membres du Conseil d'Administration ainsi que ses annotations et éclairage technique. Elle informe, de plus, qu'au regard du calendrier bouleversé par la période électorale, il serait certainement nécessaire d'envisager un vote du budget avant le mois de février 2026, pour éviter de ralentir les projets en cours.

Avant de conclure, M. Soulet liste le planning des événements de la fin d'année, et fait un retour d'expérience du meeting 2025.

Fait à Méaulte le 12 septembre 2025

Le Secrétaire de séance,
M. Benoit MERCUZOT



La Présidente



Virginie CARON DECROIX